

## LETTRE OUVERTE

*Madame Brune POIRSON, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire,*

Madame la Ministre, vous avez affiché votre volonté d'interdire, dans le secteur des fruits et légumes frais, les emballages plastiques de moins de 1.5 kg, dès janvier 2021. Cette décision est inapplicable, dans ces délais, et non sans conséquence pour les consommateurs et leur accessibilité aux fruits et légumes.

Vous n'êtes pas sans savoir que, à la demande du président de la République, la filière des fruits et légumes frais a déposé son plan stratégique de filière, validé par les pouvoirs publics, qui intègre de nombreux objectifs, notamment environnementaux, que votre décision, sans aucune concertation avec la filière lors du dépôt de la loi, vient remettre largement en cause.

Les parlementaires ont corrigé la mise en œuvre de ce texte inapplicable en repoussant son application à janvier 2022 ; c'est un minimum mais cela ne peut en aucun cas être suffisant ! car cette décision est prise sans aucune évaluation des effets réels sur la politique environnementale, sans analyse des risques d'accroissement du gaspillage alimentaire, sans prise en compte des effets sur la consommation et sans estimation des risques économiques pour la filière et les producteurs dans un secteur déjà très fragilisé et sans évaluation non plus, tant sur le plan technique qu'économique, des alternatives utilisables dans les délais arrêtés pour l'ensemble des marchés.

Au-delà du travail déjà engagé par l'interprofession sur ce sujet, car les **emballages plastiques ne peuvent être une solution pérenne**, il est surprenant, voire regrettable, que le Centre technique (CTIFL), interlocuteur principal des pouvoirs publics, n'ait pas été interrogé sur la faisabilité et les délais de mise en œuvre d'une telle mesure. L'utilisation des conditionnements plastiques est actuellement malheureusement nécessaire, mais somme toute limitée dans son usage dans notre secteur. De plus, **les fruits et légumes frais représentent, sur le champ de la loi, moins de 1% des emballages plastiques du secteur alimentaire.**

Bien qu'il eut été tout à fait légitime de consulter pour avis, dans notre filière, l'ensemble des acteurs collectifs représentatifs concernés par ce dispositif avant de proposer un tel agenda, nous restons ouverts à rendre applicable ce projet.

Aujourd'hui, si vous avez su expliquer avec justesse et conviction le temps nécessaire d'adaptation à la suppression du plastique jusqu'à 2040, force est de constater que notre secteur a été sacrifié sur l'autel de la communication avec une date d'exécution qui aura des conséquences à la fois sur l'accessibilité et la consommation des fruits et légumes frais, au regard des autres secteurs alimentaires non concernés, et donc sur les objectifs de santé publique qui visent à augmenter la consommation de fruits et légumes.

Ceci remet fondamentalement en cause les objectifs ambitieux de notre plan de filière pour lequel nous nous interrogeons sérieusement à informer le Président de la République de notre obligation, dans ces conditions, d’y mettre fin.

Enfin, même si cela ne semble pas être un sujet pour vous, vous ne pouvez pas ignorer l’impact économique évident que cette mesure, aussi rapide qu’inapplicable sur le plan européen, va avoir sur les producteurs et la filière françaises, y compris en termes d’exportations, aggravant encore le risque de distorsion de concurrence.

Nous regrettons vivement que cet objectif de suppression des emballages plastiques, qu’au demeurant nous partageons prioritairement dans le secteur du bio, ne soit pas issu d’une concertation préalable à la loi qui en aurait optimisé les bénéfices sociétaux et économiques.

**Notre mission, ne l’oubliez pas, c’est aussi, en tant qu’organisation reconnue par les pouvoirs publics français et européen, de vous transmettre les avis qui permettent d’avancer sur des problématiques communes, la concertation quant au décret d’application, bien que nécessaire, ne justifie en rien que notre secteur ait fait l’objet d’un traitement singulier avec de tels délais !**

Le Salon de l’agriculture va ouvrir ses portes dans quelques jours ; nous vous invitons ainsi que le ministre de l’agriculture à rencontrer les organisations professionnelles d’Interfel afin de trouver une solution partagée sur ce sujet.